



AG EXTRAORDINAIRE DU TC DOMDIDIER

26 AOÛT 2011

BUVETTE DU TC, DOMDIDIER

20h30, Richard déclare l'assemblée extraordinaire ouverte.

1. LISTE DES PRÉSENCES, NOMINATION D'UN SCRUTATEUR

Les personnes suivantes sont excusées :

Christophe Pauchard	Frédéric Schinz	Cyrille Joye
Danièle Riedo	Alexandre Lauber	Christine Mollard
Sylvie Schopper	Pierrot Pauchard	Thierry Cuennet
Gaël Monney	Patricia Joye-Godel	Eric Torrent
Ludovic Corminboeuf	Anne Mauron	Jacques Mauron
Olivier Hildebrand	Anne Jordan	Laurane Crausaz
Sébastien Périsset	Francis Butty	Olivier Pochon
Pascal Chardonnens	Cyprien Corminboeuf	

Scrutateur : Pierre Dizerens

21 membres et 2 membres du comité présents = 19 participants

2. PRÉSENTATION DU PROJET 3^{ÈME} COURT, DÉBUT DES TRAVAUX (PRINTEMPS 2012)

Les membres de la commission se sont rencontrés deux fois pour préparer le projet :

- Richard Monney
- Cyprien Corminboeuf
- Nelson Da Silva
- Pierre Dizerens
- Cyrille Joye

Le 3^e court a été confirmé par écrit par la commune, l'emplacement et l'orientation exactes ne sont pas encore déterminés (la commune a d'autres projets) mais juste à côté des installations existantes. Concernant les autres projets de la commune, André rend attentif au fait que les projecteurs de terrain de football peuvent déranger les joueurs pendant leurs matchs.

3. SON FINANCEMENT VIA DES PARTS SOCIALES ET DU SPONSORING (AUTOMNE 2011)

Investissement nécessaire : CHF 150'000.-. Les deux courts initiaux avaient coûtés CHF 300'000.-. Une deuxième offre sera demandée.

Délai prévu si le projet est accepté : printemps 2012 (le terrain devrait être aménagé avant l'hiver si le projet est accepté pour que les délais puissent être respectés). Le niveau du terrain devra être ramené au niveau des courts actuels (élévation d'1m nécessaire, coût = CHF 30'000.-, inclus dans les CHF 150'000.-).

Le 3^e court était déjà prévu sur la 1^e mise à l'enquête mais il faudra envisager une remise à l'enquête si l'orientation doit être modifiée.

Apports à disposition :

- Tennis Club : CHF 30'000.-
- Sport toto : CHF 20'000.-

Fonds à trouver : CHF 100'000.-

La Raiffeisen serait prête à nous faire un emprunt à un taux de 4.5% contre garantie du comité. Cette solution n'est pas envisageable.

Le financement prévu par la commission sont les parts sociales : CHF 500.- par part. Si chaque membre vend 2 parts, on obtient CHF 120'000.-. La commission espère ainsi arriver au moins au montant de CHF 100'000.-. Ces parts seraient remboursées sur 20 ans.

Les compensations pour les détenteurs des parts sociales sont à définir.

Le principe est de faire signer des bulletins de souscription (promesse de participation). Bilan à fin septembre : si les promesses atteignent CHF 50'000.-, le projet peut démarrer.

Un concept sponsoring a également été prévu. But : arriver à CHF 10'000.- de sponsors par année. Principe : avoir un ou deux partenaire à CHF 2000.- qui seraient des partenaires privilégiés (privilèges à définir avec la commission), 4 sponsors à CHF 500.- qui auraient aussi des privilèges mais plus restreints, et 20 donateurs qui ont des panneaux. Ceci permettrait de rembourser les parts sociales et ne pas augmenter les cotisations mais il faut trouver des motivés prêts à mettre ce concept en place. Actuellement, on avait environ CHF 1500-1600.- de produits des sponsors par année.

Les avis sont diversifiés par rapport aux montants à fixés pour les sponsors mais le paquet est encore à déterminer. L'idée est que la commission et le comité avec une personne qui a le contact trouveraient les deux gros sponsors et que chaque groupe pourrait chercher un sponsor à 500.- pour que chacun ait quelque-chose à faire.

4. COTISATIONS

Richard rappelle que les cotisations sont actuellement nettement inférieures aux clubs comparables mais les calculs ont été faits pour que des augmentations ne soient pas nécessaires.

Pierre explique le concept de la part sociale : prêt sans intérêt, et précise qu'à l'époque, les détenteurs bénéficiaient d'un rabais de CHF 10.- sur la cotisation.

Richard trouverait ce système compliqué. Maurice confirme que les cotisations sont basses et qu'un rabais n'est pas nécessaire. Yvan propose de baisser la part sociale à CHF 200.- pour que ce soit plus simple à convaincre, le problème c'est qu'il faut en proposer plus.

Le club va faire un courrier à tous les membres pour demander de trouver deux parts. Pour les juniors, on peut faire un courrier en tant que publicité pour qu'ils soient informés du concept et qu'ils puissent participer.

Le but du 3^e court sera précisé dans le courrier :

1. Assurer l'avenir du club : de nombreux juniors doivent être refusés aux cours malgré que les heures de cours ont été diminuées pour augmenter le nombre de cours.
2. Réduire la durée des interclubs et libérer des heures pour les membres durant les heures d'interclubs
3. Libérer des courts d'une manière générale

Il faudra encore fixer si une fois par semaine (en principe le jeudi à 19 :30) les entraînements des interclubs pour l'équipe des actifs peuvent être faits sur les 3^e courts ou non.

Si on reste à 120 membres, le club tourne même en remboursant les parts sociales. Il n'y a pas de raison qu'une augmentation soudaine des cotisations aient lieu.

Deborah demande également un formulaire pour les demandes de sponsoring. Richard prépare ça.

Certains membres proposent d'offrir la possibilité de se mettre à plusieurs pour une part. Pour éviter que trop de 1/2 parts soient vendues et qu'on n'arrive pas au résultat, on reste avec des parts de 500. Les membres prennent note si des personnes se mettent à plusieurs pour une part. Le bulletin de souscription reste édité pour une personne pour gagner en efficacité.

Les formulaires seront envoyés par courrier. Les entreprises peuvent aussi souscrire une part sociale mais il est préférable d'utiliser ces contacts pour le sponsoring.

5. VOTATIONS

L'assemblée vote à l'unanimité en faveur des parts sociales avec les modalités suivantes :

- Part sociales fixées à CHF 500.-
- Juniors : un soutien sera demandé aux parents sans obligation, en indiquant bien que c'est surtout pour les juniors
- Membres : chaque membre doit apporter deux parts
- Remboursement : 20 ans
- Contrepartie, intérêt : 0
- Délai de réponse : 30 septembre (pour les bulletins de souscription)

Richard clôt l'assemblée à 21h30